

Le budget—L'hon. Michael Wilson

ce budget, jointes à celles prises en novembre, réduiront de \$4.4 milliards le déficit du présent exercice pour le ramener à \$33.8 milliards. L'an prochain, le déficit aurait dépassé les \$40 milliards. Nos mesures le feront baisser de plus de \$8 milliards pour le ramener à \$32.7 milliards.

J'estime que des réductions plus importantes seraient imprudentes en raison des incertitudes de la conjoncture économique actuelle. Je suppose donc des mesures permettant de maîtriser maintenant le déficit et de le réduire sensiblement d'ici la fin de la décennie.

Je mets en place un plan clair et réaliste de contrôle de la dette à moyen terme. Ce plan exige l'adoption de mesures énergiques dès maintenant. Il y aura des réductions de dépenses et des augmentations d'impôt. Ces mesures ainsi que celles prises en novembre auront un effet de plus en plus marqué. Nos initiatives réduiront directement le déficit annuel de plus de \$20 milliards à la fin de la décennie. D'ici là, nos mesures retrancheront au total \$75 milliards de la hausse projetée de la dette publique.

Ces mesures représentent un effort sans précédent en vue de maîtriser la tendance dangereuse à l'accroissement de notre dette.

[Français]

Cependant, ce budget fait beaucoup plus que rétablir l'ordre dans les finances de l'État. Le rééquilibrage stratégique des priorités dans ce budget constitue un grand pas sur la voie qui nous assurera un avenir économique prospère. Nous favoriserons la croissance et la création d'emplois en encourageant l'initiative privée, en améliorant l'efficacité de l'administration publique et en contrôlant notre dette nationale.

[Traduction]**ENCOURAGER L'INITIATIVE PRIVÉE**

Notre priorité absolue est l'emploi.

Pour maintenir les emplois que nous avons créés et ceux dont nous avons besoin, il nous faut des entreprises fortes et saines. Nous devons en particulier reconnaître que la petite et moyenne entreprise est le moteur le plus dynamique de la croissance et de l'emploi partout au Canada.

Si nous voulons stimuler la création d'entreprises nouvelles et l'expansion de celles qui existent, nous devons accroître nos investissements en activités productives. Nous épargnons beaucoup, mais sommes trop peu nombreux à vouloir investir une partie de nos économies dans des entreprises nouvelles. Pourtant, c'est grâce à de tels investissements que les idées nouvelles sont mises en application, que des activités nouvelles voient le jour et que de nouveaux emplois sont créés. Je crois que les Canadiens le comprennent. Je crois qu'ils relèveront le défi et qu'ils investiront directement dans notre avenir si le gouvernement les y encourage, au lieu de les décourager.

• (1650)

Je tiens à encourager la prise de risques, mais de manière à laisser l'investisseur choisir ses placements. Je ne veux pas accroître encore les distorsions de notre régime fiscal en lançant des mesures qui dictent aux Canadiens la nature et les modalités de leurs investissements. Notre gouvernement tient à ce que ce soit les Canadiens individuellement qui choisissent les gagnants, dans le cadre d'un régime fiscal qui récompense la réussite.

En conséquence, je propose d'apporter une modification importante au régime fiscal des gains en capital.

Les Canadiens se verront accorder une exemption à vie d'un demi-million de dollars au titre de leurs gains en capital. Tous les biens en immobilisations seront admissibles à cette exemption. Ce plafond d'exonération sera mis en place en six ans, à compter de cette année.

L'exemption totale pourra être utilisée immédiatement pour les gains en capital réalisés sur la vente de biens agricoles. Mes consultations des milieux agricoles me conduisent à croire que c'est là le moyen le plus efficace d'apporter l'aide nécessaire à ce secteur vital de notre économie.

Cette mesure encouragera un plus grand nombre de Canadiens à investir dans les petites et grandes entreprises. Elle aidera les sociétés canadiennes à redresser plus rapidement leur situation financière en attirant de nouveaux capitaux propres. Elle permettra aux petites entreprises d'obtenir plus aisément les fonds dont elles ont besoin pour mettre en œuvre des idées et des activités nouvelles. Elle favorisera le financement de la recherche et du développement.

Mais cette mesure constitue avant tout un encouragement général qui permet aux Canadiens de choisir leurs placements et les moyens de créer des richesses, des activités économiques et des emplois. Cet aspect est au cœur de notre philosophie. Les décisions seront prises, comme elles doivent l'être, par les Canadiens, et non par des politiciens ou des fonctionnaires, ici à Ottawa. Cette mesure vise à donner libre cours à l'esprit d'entreprise et au dynamisme des Canadiens.

Avec cette mesure, nous disons clairement aux Canadiens de toutes les régions du pays d'investir dans l'avenir du Canada, d'aider à bâtrir le pays fort et prospère que nous voulons tous, de contribuer à créer les emplois nécessaires. Notre gouvernement veut que les Canadiens puissent jouir des fruits de leur labeur.

La faible accessibilité des capitaux de démarrage est une contrainte pour bien des petites et moyennes entreprises.

J'annonce des mesures qui encourageront les fonds de pension à investir davantage dans les petites et moyennes entreprises. Les régimes enregistrés d'épargne-retraite pourront eux aussi investir dans des sociétés canadiennes privées avec lesquelles ils n'ont aucun lien de dépendance. Ainsi sera favorisée la réorientation d'une masse de capitaux importante et croissante vers un secteur de notre économie qui a besoin de financement pour créer de nouveaux emplois.

[Français]

Dans le domaine du financement des entreprises, une initiative intéressante a été prise par les travailleurs syndiqués au Québec, en coopération avec le gouvernement de la province. Le Fonds de solidarité administré par la Fédération du travail du Québec a servi à maintenir et à créer des emplois dans la province en investissant dans des petites et moyennes entreprises. Le gouvernement du Québec a fourni une aide fiscale aux particuliers qui ont contribué au Fonds. Cette initiative mérite d'être appuyée non seulement au Québec, mais dans tout le Canada. En raison de la nature bien particulière de cette initiative, le gouvernement fédéral accordera un crédit d'impôt aux particuliers qui investissent dans le Fonds de solidarité du Québec ou dans des fonds semblables qui bénéficient d'une aide fiscale des provinces.